PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Saint-Laurent
Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que le règlement RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, ainsi que le règlement RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 7 mai 2019, sont en vigueur depuis le 31 mai 2019, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 19 juin 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA06-08-0020-13 modifying by-law RCA06-08-0020 on conditional uses, and by-law RCA08-08-0001-115 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on May 7, 2019, are in force since May 31, 2019, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

These planning by-laws are filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, June 19, 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement